

# ***HALTE AUX ENTREPOTS !***

## **LISTE DES COMMERCE TEXTILES DE GROS**

### **POUVANT ETRE CONSIDERES COMME « ENTREPOTS »**

Un « **entrepôt** » est un local commercial :

- dont au moins le tiers de la surface est destiné à du stockage
- et où la vente n'est pas ouverte à des particuliers.

Depuis l'adoption par le Conseil de Paris, en juin 2006, du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU), les entrepôts sont interdits dans les immeubles d'habitation.

L'ASQP entreprend de recenser tous les locaux susceptibles d'être considérés comme des « entrepôts » :

- Des **nouvelles boutiques** de gros ayant ouvert **depuis juin 2006**
- Des boutiques anciennes ayant effectué des **travaux susceptibles de changer la destination** initiale du local commercial en « entrepôt ».
- Eventuellement, des locaux en cours de transformation, à surveiller.

L'ASQP adressera cette liste à la Direction de l'Urbanisme (Bd Morland – Paris IV<sup>o</sup>) afin de réclamer qu'un contrôle soit effectué dans ces locaux dans les plus brefs délais, et qu'une **sanction de fermeture** soit prise dès que sera constatée l'infraction à la règle sur les entrepôts.

Si vous connaissez de tels locaux, nous vous invitons à **compléter cette liste en écrivant à l'ASQP**. Quelques renseignements simples doivent être fournis :

- Adresse du local (le nom de l'enseigne actuelle éventuellement)
- Date d'ouverture du local ou date des travaux effectués (même approximative)

**ASQP – Agir Solidairement pour le Quartier Popincourt**

Correspondance : 42 Rue Bréguet – 75011 Paris – [asqp@laposte.net](mailto:asqp@laposte.net)